

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE DE SAINT-PERREUX



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 3 novembre 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Linda TRESSEL (pouvoir à Mr Lionel JOUNEAU)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 24 octobre 2015

Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 22 septembre 2015

TRAVAUX EGLISE : MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire relate sa dernière rencontre avec Mr Diego MENS, du service de Conservation du patrimoine au Conseil Départemental du Morbihan.

L'analyse de ce dernier valide le programme de base élaboré par le cabinet Dubost à savoir : rejointoiement de la base du clocher, réfection de la voûte de la nef et boisage, reprise des éclats de plâtre, intervention sur les solins et zinguerie. Il propose d'en profiter pour restaurer la voûte du transept et du chœur, revoir l'éclairage et le chauffage, améliorer le plancher, le clocher et sa charpente.

Mr le Maire précise que ces travaux seront éligibles à des subventions de la part du Conseil Départemental (dont les dispositions sont actuellement en révision), du Conseil Régional, de l'État, et des Fonds de Concours, mais que les demandes seront à émettre début 2016. Il explique par ailleurs, que le cabinet Dubost propose une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 9 850.00€ HT, pour les missions d'études préliminaires, d'avant-projet et d'études de ce projet.

Après en avoir débattu, les élus adoptent à l'unanimité le programme des travaux et chargent le cabinet Dubost de la maîtrise d'œuvre, pour les missions précitées.

RESTAURANT SCOLAIRE – ACHAT D'UNE COLONNE CHAUFFANTE

La table chauffante présente au restaurant scolaire ne fonctionne plus. S'agissant d'un équipement indispensable pour nos agents, Mr le Maire propose de la remplacer par une armoire chauffante en colonne. La société Comptoir de Bretagne présente un devis de 1 487.40€ HT.

Après concertation au sein de l'assemblée, le Conseil Municipal valide cette acquisition qui figurera à la section Investissement du budget communal.

CLASSEMENT D'UNE VOIE – CR DU VIEUX BOURG

Monsieur le Maire rappelle que :

« *Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique* ».

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer le chemin rural du Vieux Bourg dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale du CR du Vieux Bourg et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral. Il précise que cette rue sera intégrée à la rue de l'Oust.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES 2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le programme départemental d'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et rurale (P.D.I.C.) du Conseil Départemental du Morbihan.

Pour la Commune, le montant de la dépense subventionnable retenue par le Conseil Départemental s'élève à 10 625€ HT. Le taux de subvention est de 20 % soit un montant de 2125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- sollicite auprès du Conseil Départemental le bénéfice de la subvention proposée,
- rappelle que le crédit nécessaire sera prévu sur le budget 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOIRIE COMMUNAUTAIRE : CONVENTION DE PRESTATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays de Redon relative à l'entretien et à la réalisation de travaux par les communes sur le patrimoine communautaire.

Suite à plusieurs situations qui ont nécessité l'intervention des services communaux sur le domaine communautaire, ces derniers ont sollicité la CCPR pour se voir rembourser cette assistance. Ainsi, une convention englobant toutes les interventions techniques éventuelles est proposée aux communes membres (sur la voirie, les bâtiments ou l'environnement), encadrant ainsi la procédure et les modalités de remboursement de la manière suivante :

- Toute intervention doit faire l'objet d'un accord préalable des services techniques de la CCPR
- Les prestations de fauchage et d'entretien des espaces verts sont remboursées sur un forfait annuel calculé en fonction des prix hors taxe du marché contracté par la CCPR avec des prestataires, moins une retenue de 5% ; le montant pour 2015 pour Saint-Perreux s'élève à 1 609.65€.

- Autres prestations remboursables :
 - Main d'œuvre : 30€/h
 - Interventions de chauffeur avec véhicules : 45€/h
 - Interventions de chauffeur avec engins spéciaux : 90€/h
 - Réparation de nids de poule : 35€ l'unité

Il est précisé que cette convention sera rétroactive au 1^{er} janvier 2015.

Suite aux échanges, les élus adoptent à l'unanimité la convention qui leur a été soumise et autorisent Mr le Maire à la signer.

SERVICE TECHNIQUE – ACHATS DIVERS

Monsieur le Maire explique que certains équipements des services techniques sont obsolètes voire inexistants. Afin d'améliorer la qualité du travail des agents, les achats suivants sont proposés :

- Souffleur thermique : 632.50€ HT chez PY Leclerc
- Tronçonneuse élagueuse : 574.17€ HT chez PY Leclerc
- Epandeur engrais : 395.83€ HT chez Ets Urvoy – Espace Emeraude

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide à l'unanimité ces acquisitions qui figureront à la section Investissement du budget communal.

RESTAURANT SCOLAIRE :

ANALYSES : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de prestations signé avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan arrive à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Décide de renouveler pour une année, à compter du 1^{er} novembre 2015, le contrat de prestations de service auprès du laboratoire départemental d'analyses du Morbihan, situé à Vannes, pour l'exécution des analyses qui seront à réaliser au sein du restaurant scolaire.
2. Accepte la proposition pour un montant annuel de 491.10 € HT.
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Maire et à la demande de Madame la Trésorière Publique, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1. Décide l'admission en non-valeur des titres suivants correspondant à une facturation « restaurant scolaire », pour le motif « Dette inférieure au seuil de poursuites » :
 - Au nom de BAUDIC Pascaline
 - ✓ Exercice 2013 : titre n°96 pour un montant de 11.44€ ;
2. Décide l'admission en non-valeur des titres suivants correspondant à une facturation « garderie », pour le motif « Dette inférieure au seuil de poursuites » :
 - Au nom de CALLARD Julien
 - ✓ Exercice 2013 : titre n°127 pour un montant de 21.84€ ;
3. Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les agents disposent actuellement d'un contrat collectif de prévoyance auprès de la MNT, et qu'ils ont par ailleurs, chacun individuellement, leur propre contrat de mutuelle. Ces contrats de protection sociale ne bénéficient aujourd'hui d'aucune participation employeur.

Il indique, que suite au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités locales peuvent participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents titulaires ou non titulaires. Cette nouvelle disposition laisse aux employeurs deux possibilités :

- Soit mettre en place un contrat collectif appelé «**Convention de participation**» proposant à tous les agents les mêmes conditions de couverture d'une part pour la santé et, d'autre part pour la prévoyance. Les cotisations et les garanties en fonction de leur statut, identiques pour tous, sont partagées entre l'employeur et le salarié.

- Soit opter pour le «**Contrat Labellisé**» Chaque agent est alors libre de choisir sa Mutuelle (ou son assureur) et le contrat qui lui convient le mieux, au tarif le plus adapté à son budget. L'employeur accepte alors de financer une partie du coût par une contribution applicable à une condition: que les contrats obéissent à certaines règles et soient « labellisés » par un organisme habilité par l'Autorité de Contrôle des Assurances.

Il précise, que suite aux augmentations régulières des cotisations, les agents ont sollicité la résiliation du contrat MNT ainsi qu'une participation employeur à leur protection sociale.

La procédure de mise en œuvre d'une telle participation suppose de saisir au préalable le Comité Technique du Centre de Gestion du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le principe de participation employeur
- Décide de saisir le Comité Technique Paritaire pour avis
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

MISE EN PLACE D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ (Ad'AP)

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont réputés être accessibles depuis le 1^{er} janvier 2015. En amont de cette échéance, chaque collectivité a dû adopter un diagnostic sur l'accessibilité de l'ensemble de ces bâtiments.

La commune de Saint-Perreux s'est acquittée de cette obligation en 2010. La commune doit désormais remettre un agenda de mise en accessibilité (Ad'AP) au plus vite afin de rendre ses bâtiments accessibles, par rapport aux points soulignés dans le diagnostic. La majeure partie des points noirs a été supprimée grâce à la mise en œuvre des préconisations requises, et l'accessibilité de certains bâtiments est totale (Église, salle Petroc, Mairie). En revanche, quelques travaux restent encore à opérer pour les autres ERP.

Un calendrier de travaux est proposé pour une durée 3 ans. Une fois l'Ad'Ap déposé, ce calendrier engage la commune. En cas de problème financier ou technique, la commune peut toutefois demander un allongement du calendrier. Les coûts indiqués sont ceux calculés par l'APAVE.

| | | |
|------|--|---|
| 2016 | Achèvement de la mise en accessibilité de la salle socioculturelle | Mise en place de bandes adhésives sur les parois vitrées, le long du cheminement 400 € |
| | Achèvement de la mise en accessibilité de l'école Victor Hugo | Mise en place d'une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier 300 € |
| | Mise en accessibilité de la chapelle du cimetière de l'Oust | Lancement des études et appel d'offres 300€ |

| | | |
|------------|---|--|
| 2017 | Mise en accessibilité de la chapelle du cimetière de l'Oust | Réalisation des travaux relatifs au cheminement extérieur et mise en place d'une rampe d'accès 1 500€ |
| 2018 | Mise en accessibilité du Bocal (Salle paroissiale) | Mise en place de sanitaires adaptés 4 900€ |
| Coût total | | 7 400€ HT |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- Adopte le calendrier de travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

ACHAT PARCELLES AA65 – AA67 – AA74

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du 30 juin dernier, relative à l'acquisition des parcelles précitées en objet, composées comme suit :

- AA65 : maison d'habitation de 108m² d'emprise au sol
- AA67 : cour de la maison d'une superficie de 120m²
- AA74 : terrain qualifié en emplacement réservé, d'une superficie de 610m²,

Mr le Maire évoque également les négociations amiables engagées avec le Diocèse de Vannes, au sujet desdites parcelles représentant une réelle opportunité pour la commune, et se soldant par le rejet de la proposition financière communale.

Suite à de nouveaux échanges avec les propriétaires, Mr le Maire explique être arrivé à un accord pour 80 000.00€ l'ensemble foncier, se répartissant ainsi :

AA65 : 70 800.00€ AA67 : 1 200.00€ AA74 : 8 000.00€

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget communal du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet ensemble immobilier pour un prix de 80000.00€ et précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

VOIE AU CHAMP LONG – MAÎTRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre d'un futur aménagement urbain, et de la construction des ateliers communaux dans le secteur du Champ Long, Mr le Maire explique la nécessité de viabiliser la zone. Or, de tels travaux de Voies et Réseaux supposent l'assistance d'un maître d'œuvre.

Ainsi, Mr le Maire suggère la proposition du bureau d'études Quarta d'un montant de 6 500.00€ HT pour une mission allant de l'avant-projet à la réception des travaux. Il précise qu'un dossier d'incidence sur l'environnement (Loi sur l'eau) serait également à prévoir pour un montant de 2 800.00€ HT.

Suite à l'étude des propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- charge Quarta de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 6 500.00€ HT,
- valide l'option d'un dossier Loi sur l'eau pour un montant de 2 800.00€ HT s'il s'avère nécessaire
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CCPR – MODIFICATION DES STATUTS

Suite au déménagement du siège de la Communauté de Communes du Pays de Redon, conformément aux articles L 5211-5-1 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier les statuts de la CCPR, et chaque commune membre est invitée à en délibérer.

Suite à la présentation de la modification apportée auxdits statuts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette évolution.

INFORMATIONS

Église: Estimation totale des travaux, aux alentours de 300 000.00€.

Salle socioculturelle: - Changement d'un moteur de VMC en cours

- La commission bâtiments aura à étudier la souscription d'un éventuel contrat de contrôle et d'entretien des VMC situées dans les différents locaux communaux

- La cuisine est équipée de 2 fours : le premier situé sous la table de cuisson à gaz, le second, récemment acquis par la commune, est un four gastro norme, qui reçoit toutes les félicitations des utilisateurs. A savoir, que les traiteurs utilisent régulièrement les 2 fours.

- Il est régulièrement constaté que le sol de la salle est collant : voir avec la société de nettoyage afin qu'elle utilise un produit moins concentré, et préciser à l'agent d'être attentif sur les états des lieux retour.

- 2 balais sont abîmés, il faut les remplacer.

- Acheter 2 grands paillasons.

Voirie :

- Rue d'Allaire : Les usagers de cette voie constatent une certaine dangerosité des chicanes dans l'état actuel. Il serait nécessaire d'apporter des améliorations visuelles.

Certains conducteurs font toujours preuve d'incivilité, malgré la présence de ces ralentisseurs.

- Rue du Clos de Ressac : Les écluses actuelles ne constituent qu'une phase d'expérimentation. Compte tenu des constats et des différentes remarques, les élus communaux et les agents départementaux s'accorderont sur la meilleure solution pour tous (écluses ou chicanes).

- Sécurisation des voies : Il est précisé que les travaux qui ont été engagés afin de limiter la vitesse des véhicules dans le bourg, permet de sécuriser davantage le cheminement piétonnier des enfants.

- Travaux au Picot : L'entreprise LEMEE a été mandatée par la CCPR pour exécuter des travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales au village du Picot. Or, la société n'ayant pas déposé une Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux, elle a endommagé une canalisation d'alimentation en eau potable dans ce secteur. Ce contretemps génère un surcoût pour la commune et la CCPR, qui sont partenaires sur ce chantier.

Ordures Ménagères:

- Collecte :

- La CCPR réorganise ses tournées. Ainsi, la collecte des ordures ménagères à Saint-Perreux interviendra le vendredi à compter de janvier prochain, les sacs jaunes, quant à eux, continueront d'être enlevés le mercredi.

- La collecte du 11 novembre est reportée au samedi 14.

- Les collectes sont effectuées entre 5h30 et 12h00. Les moyens sont les suivants : 7 bennes et 15 agents (7 chauffeurs et 8 ripeurs).

- Taxe : A compter du 1^{er} janvier 2018, la taxe deviendra une redevance incitative, calculée sur le poids collecté par foyer. La taxe étant calculée actuellement sur la base des valeurs locatives qui se révèlent être particulièrement faibles à Saint-Perreux, les foyers risquent de voir leur facture augmenter.

- Amiante : Pour faire face aux problèmes de manipulation d'amiante, la CCPR va mettre en place une collecte réservée aux particuliers dans les déchèteries de Saint-Nicolas-de-Redon et Saint-Vincent-sur-Oust. Du 7 au 12 décembre pour Saint-Nicolas-de-Redon et du 14 au 19 décembre pour celle de Saint-Vincent-sur-Oust. Les dépôts se feront sous les conditions suivantes :

Rendez-vous pris au préalable par téléphone au 02.99.72.54.92

Dépôt du lundi au samedi de 10h à 12h ou de 15h à 17h30

Maximum de 20 m² (environ 10 tôles - 300 à 350 kg)

Amiante emballée uniquement (avec bâche agricole)

Déchargement assuré par l'usager (qui doit venir accompagné)

Des équipements de protection et d'emballages peuvent être retirés sur les deux sites, la semaine précédant la collecte.

Attention, le nombre d'usagers à pouvoir bénéficier de cette prestation est limité.

- Un dépôt sauvage a été constaté derrière la Graë : voir avec les agents du service technique.

Maisons fleuries: Les récompenses seront remises aux lauréats le dimanche 8 novembre à 11h.

Agents communaux: Marie-Laure MONNIER-EVENO attend son 3^{ème} enfant pour avril prochain ; son remplacement sera à prévoir.

Enfance:

- Bilan vacances d'été :

- Fréquentation en hausse par rapport à 2014, pour un nombre de jours d'ouverture équivalent.

- L'arrêt de travail de l'animatrice a compliqué la gestion du centre lors de son ouverture.

- L'indiscipline des familles est récurrente concernant la présence d'enfants qui n'étaient pas inscrits au préalable, ou l'absence de certains sans en avertir les animateurs. Ainsi, la gestion du service s'en trouve perturbée notamment en ce qui concerne les taux d'encadrement et pour les menus à la cantine.

- Le partenariat avec Béganne et Saint-Jacut s'est bien passé. Cependant, les effectifs importants induisent une gestion plus lourde.

- Bilan vacances de la Toussaint :

- Forte augmentation du nombre d'enfants par rapport à l'année dernière (7 nouvelles familles), avec moins d'encadrants.

- Nouveau constat d'indiscipline des familles vis-à-vis des inscriptions de leurs enfants.

- Les activités proposées ont suscité de l'enthousiasme chez les enfants.

- Commission Enfance : le jeudi 5 novembre à 18h30, avec pour objet

- Dispositif « argent de poche »

- Conseil Municipal des enfants

- Projet d'aire de jeux

Informations:

- Le prochain bulletin de décembre est à élaborer. Un nouveau prestataire d'édition a été consulté pour une version toute en couleurs, pour un tarif moins élevé : 336€HT.

- Les banderoles municipales sont en cours de réalisation ; une maquette sera présentée au prochain Conseil.

- La commission devra étudier l'achat d'un nouvel appareil photos.

- La commission Internet est invitée à réfléchir sur l'opportunité de créer un espace collaboratif sur le site, dédié aux associations qui voudront bien insérer leurs propres actualités.

Internet: Mise en place d'un Cloud pour partager des fichiers en toute sécurité.

Affaires sociales:

- 10 novembre : après-midi sur les gestes qui sauvent, avec la participation d'un kiné et de pompiers

- Le CCAS a validé ses cadeaux de Noël pour les plus de 70 ans (budget : environ 1100€).

- Banque alimentaire : Collecte nationale fin novembre.

- Semaine Bleue : Il y avait environ 400 personnes au repas qui était très bien organisé, dans un contexte intergénérationnel particulièrement apprécié.

Club de l'amitié: Joseph Glard est le nouveau Président. L'association n'organise plus de rencontres mensuelles, mais envisage d'organiser ponctuellement des retrouvailles au restaurant.

11 novembre: Commémoration à 11h00 au monument aux morts. Mr le Maire souhaiterait une participation nombreuse des élus et des enfants de la commune.

Téléthon: Le programme est en cours d'élaboration avec l'aide des bénévoles et des associations ; il sera à distribuer entre le 20 et le 25 novembre prochain.

- Vendredi soir : Dictée, Zumba et Foot

- Samedi: Trail, Run & Bike, Fest Deiz, Country, Self Défense, etc....

- Samedi 7 novembre: concours de pétanques

- Envisager l'installation d'un abri plus étanche et solide au four de la Cotardaie.

RDV Noël : Vendredi 18 décembre. Même configuration que l'an passé, avec en plus, une vente de jus de pommes ramassées par l'Espace Jeunes sur les terrains communaux, puis pressées à Saint-Jacut.

Illuminations de Noël: Les guirlandes seront installées après le téléthon par nos agents et ceux de St Vincent.

Champ Long: Le bureau d'études Quarta a été missionné par les différents propriétaires du secteur afin de leur établir un schéma d'aménagement pour cette future zone pavillonnaire.

Trésor Public : L'indemnité de conseil allouée à Mme la Trésorière s'élève à 380.13€ pour l'année 2015

Impasse de l'Abbaye: Les négociations concernant l'acquisition de la cour arrivent à leur terme.

Maison médicale: Les futurs propriétaires étudient la restauration de l'ensemble immobilier comprenant la maison communale ainsi que les 2 annexes se situant dans son prolongement. Les travaux pourraient débuter au printemps.

Internet sur la commune: La motion émise par les élus concernant la discrimination numérique semble porter ses fruits puisque le Conseil Départemental a adressé un courrier à la Région afin de vérifier notre situation.

Ateliers techniques: Le projet ne devra pas dépasser une enveloppe budgétaire de 400 000.00€ HT. Le cabinet d'architecture devra proposer des variantes lors du lancement de la consultation des entreprises.

Vœux du Maire: Dimanche 17 janvier 2016 à 11h00.

Cérémonie Bothamy: Une cérémonie est organisée en l'honneur de Mr André Bothmay, décédé en juillet dernier, et dont le fils a décidé de faire don à la commune de certaines des réalisations de son père. La cérémonie aura lieu le vendredi 6 novembre à 11h30.

Tennis: Prévoir un panneau pour l'affichage du règlement ainsi qu'un boîtier à code pour les clefs. La serrure du terrain est à changer.

Sécurité routière: Comme chaque année, l'ESR organise le concours Gastounet. Les dessins des élèves, sur le thème de la sécurité routière, devront être adressés pour mars 2016. La sélection sera organisée en avril, puis la remise des diplômes en juin.